

Réunion publique – Romilly-sur-Andelle Lundi 20 juin 2023 – 18h30

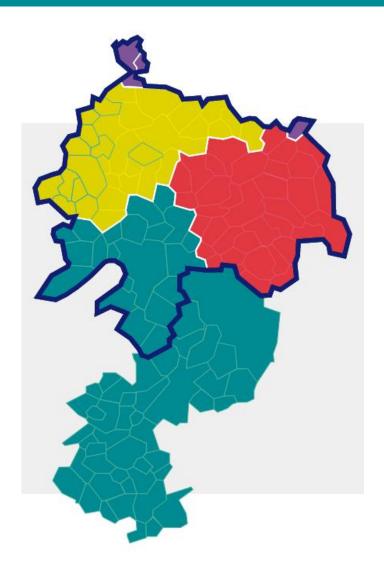
Les enjeux écologiques et économiques de la gestion des déchets ménagers





#### **Carte d'identité**

Nom complet	Syndicat de Gestion des Ordures Ménagères du				
	Nord et de l'Est du Département de l'Eure				
Président	Thibaut BEAUTÉ				
Date de création	1er janvier 2001				
Superficie	908,50 km2				
Nombre d'habitants	73 326 habitants				
Nombre de foyers	30 530 foyers				
Nombre de communes	92 communes SEINE-MARITIME (76)				
	EURE (27)				





#### Les missions

#### **COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES**

- ✓ Collecte en porte-à-porte
- √ Vidage sur le quai de transfert d'Etrépagny
- ✓ Transport vers les Unités de Valorisations Energétiques (UVE)
- ✓ Traitement par incinération



#### **COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS RECYCLABLES HORS VERRE**

- ✓ Collecte en porte-à-porte
- √ Vidage sur le quai de transfert d'Etrépagny
- Transport vers le centre de tri de Guichainville
- ✓ Tri des déchets
- ✓ Revente de la matière



CHARLEVAL

ROMILLY S/ANDELLE

MUIDS

LORLEAU



#### **COLLECTE ET VALORISATION DU VERRE**

- ✓ Collecte en point d'apport volontaire (borne)
- √ Vidage sur le quai de transfert d'Etrépagny
- ✓ Revente de la matière





#### **Les missions**

#### **COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS ISSUS DES DECHETERIES**

#### > Collecte sur un réseau de 9 déchèteries :

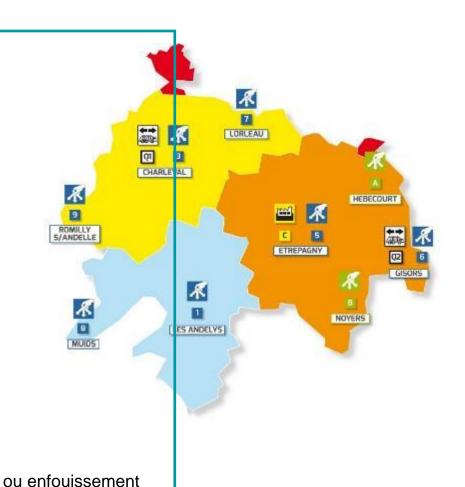
- ✓ Des encombrants
- ✓ Des gravats
- ✓ De la ferraille
- ✓ Du bois
- ✓ Des déchets verts
- ✓ Des Déchets Dangereux des Ménages (DDM)
- ✓ Des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)
- ✓ Du carton

#### Exploitation des déchèteries :

- ✓ Accueil, orientation
- > Enlèvement et transport des déchets vers les exutoires

#### > Traitement des déchets :

✓ Déchets verts :	Compostage
✓ Bois :	Broyage et valorisation
✓ Ferraille :	Revente de la matière
✓ Carton :	Revente de la matière
✓ Gravats :	Tri et concassage puis valorisation
✓ Encombrants :	Tri, réemploi, valorisation, incinération ou enfouissement
✓ DDM, DEEE :	Prise en charge par les filières agréées (éco-organismes)





#### **Les missions**

#### ANIMATION DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Le programme prévoit un ensemble d'actions sur les thématiques ci-après :

- Actions contre le gaspillage alimentaire
- > Actions contre la production de déchets végétaux
- Actions en faveur du réemploi des déchets
- Création d'un réseau éco-exemplaire sur la production des déchets
- Information et sensibilisation des habitants sur la consommation responsable
- Maîtrise des instruments technico-économique au service de la prévention des déchets



Enjeux écologiques et économiques de la gestion des déchets ménagers sur le territoire de Romilly-sur-Andelle



# La production de déchets par habitant est trop importante







En 2022, un habitant du secteur de Romilly-sur-Andelle produit en moyenne 600 kilos de déchets par an, tout flux confondus.

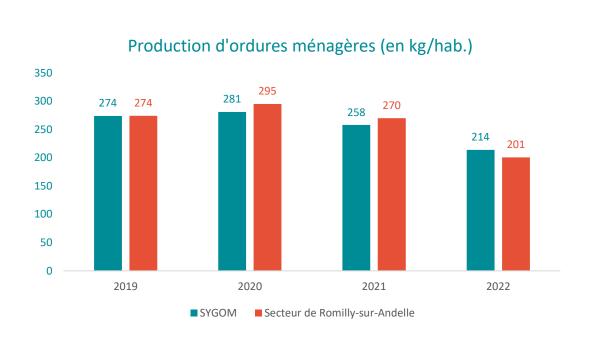
C'est 43 kilos de plus que la moyenne de territoires mixtes ruraux en France en 2021 (ADEME)

Production de déchets (2022)	Kg / an / hab
Moyenne nationale*	557
Moyenne du SYGOM	607
Moyenne pour le secteur de Romilly-sur- Andelle	600



# Une production d'ordures ménagères qui diminue







En 2022, un habitant du secteur de Romilly-sur-Andelle produisait 201 kilos d'ordures ménagère

C'est 27 kilos de moins que la moyenne nationale\*

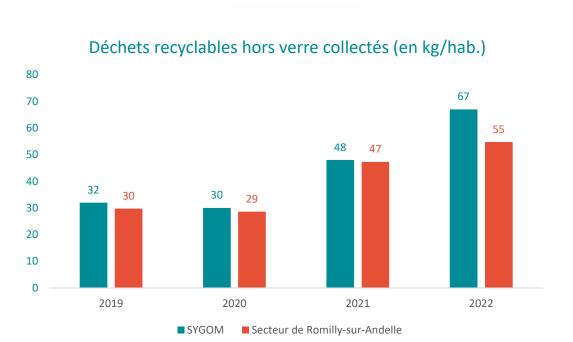
Production d'ordures ménagères (2022)	Kg / an / hab
Moyenne nationale*	228
Moyenne du SYGOM	214
Moyenne pour le secteur de Romilly-sur- Andelle	201



<sup>\*</sup>Moyenne pour les territoires mixtes ruraux sans tarification incitative en 2021

## Une augmentation des déchets recyclables collectés







**En 2022,** un habitant du secteur de Romilly-sur-Andelle présentait **55 kilos de déchets recyclables** hors verre à la collecte

C'est 2 kg de plus que la moyenne nationale\*

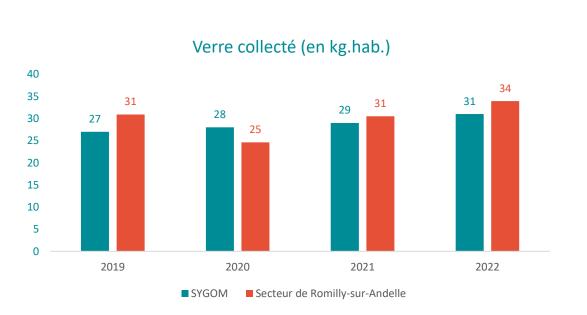
Production de déchets recyclables (2022)	Kg / an / hab
Moyenne nationale*	53
Moyenne du SYGOM	67
Moyenne pour le secteur de Romilly-sur- Andelle	55



<sup>\*</sup>Moyenne pour les territoires mixtes ruraux sans tarification incitative en 2021

### Une légère augmentation du verre collecté







En 2022, un habitant du secteur de Romilly-sur-Andelle présentait 34 kilos de verre à la collecte

C'est 3 kilos de moins que la moyenne nationale\*

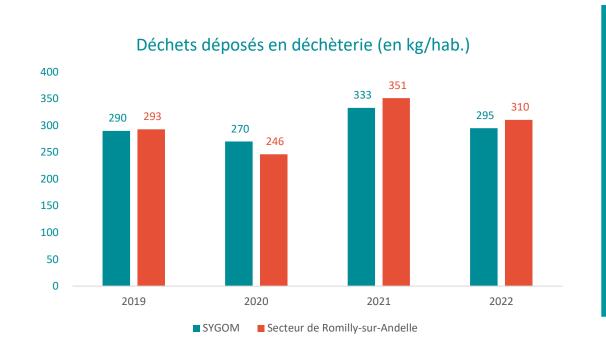
Production de verre (2022)	Kg / an / hab
Moyenne nationale*	37
Moyenne du SYGOM	31
Moyenne pour le secteur de Romilly-sur- Andelle	34



<sup>\*</sup>Moyenne pour les territoires mixtes ruraux sans tarification incitative en 2021

# Une quantité de déchets de déchèterie importante





En 2022, un habitant du secteur de Romilly-sur-Andelle présentait 310 kilos de déchets en déchèterie.

C'est **71** kilos de plus que la moyenne nationale\*

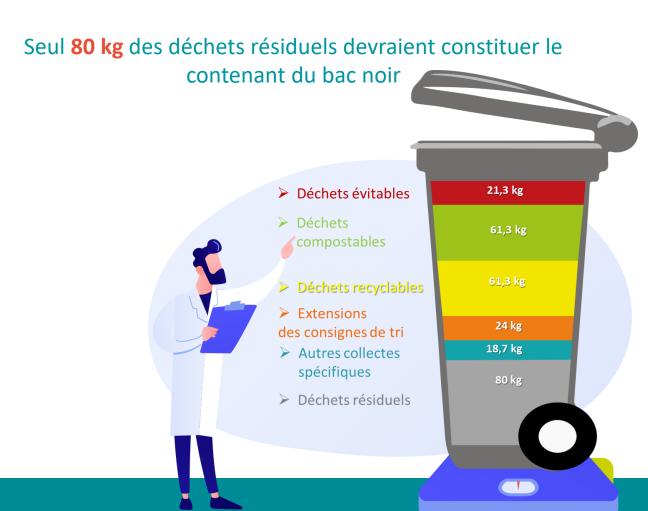
Production de déchets de déchèterie (2022)	Kg / an / hab
Moyenne nationale*	239
Moyenne du SYGOM	328
Moyenne pour le secteur de Romilly-sur- Andelle	310



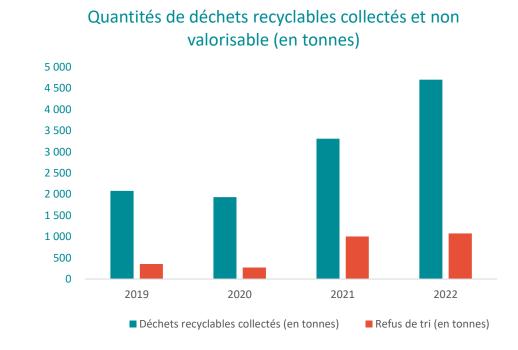
<sup>\*</sup>Moyenne pour les territoires mixtes ruraux sans tarification incitative en 2021

Les habitants du **SYGOM trient** suffisamment leurs déchets

Les quantités de déchets recyclables collectés sur le secteur de Romilly-sur-Andelle ont augmenté de 84% depuis 2019.



Les habitants du **SYGOM** trient suffisamment leurs déchets



En 2022 sur l'ensemble des déchets présentés dans les bacs jaunes, 23% sont une erreur de tri.



Les déchets mal triés ne coûtent rien au SYGOM FAUX

Coût de gestion en €TTC / tonnes *	2022
Ordures ménagères	254
Déchets recyclables	29
Refus de tri	525

Les déchets mal triés coûtent 2 fois plus chers à la collectivité

\*Coût moyen comprenant l'ensemble des dépenses et recettes pour l'ensemble des étapes techniques



Le tri des déchets coûte moins cher que l'incinération des déchets VRAI

Les coûts de gestion des ordures ménagères résiduelles sont nettement supérieurs aux coûts de gestion des déchets recyclables

2022	Ordures ménagères	Déchets recyclables	
Dépenses (en €TTC / tonne)	264	363	
Bacs	6	6	
Collecte	121	130	
Transfert	10	10	
Transport	13	35	
Traitement	114	183	
Recettes (en €TTC / tonne)	0	347	
Soutiens	0	183	
Vente	0	164	
Coût de gestion (en €TTC / tonne)	264	16	



Le dépôt du verre en borne coûte nettement moins cher à la collectivité VRAI

#### Le dépôt du verre en borne est **6 fois plus économique** que son dépôt dans le bac noir

2022	Verre dans le bac noir	Verre en borne	
Dépenses (en €TTC / tonne)	264	62	
Pré-collecte	6	0	
Collecte	121	53	
Transfert	10	9	
Transport	13	0	
Traitement	114	0	
Recettes (en €TTC / tonne)	0	29	
Soutiens	0	7	
Vente		22	
Coût de gestion (en €TTC / tonne)	264	40	



L'incinération des ordures ménagères résiduelles est soumise à une taxe sur les activités polluantes

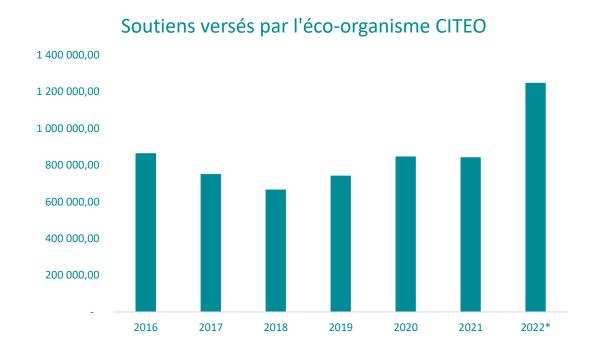
L'incinération des ordures ménagères résiduelles est soumise à la Taxe Générale sur les Activités Polluante, une taxe qui augmente entre 2019 et 2025.

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes passe de 3 € / tonne en 2019 à 15 € / tonne en 2025



# Les éco-organismes soutiennent l'intégralité des dépenses de gestion de tri des déchets-

Les éco-organismes soutiennent financièrement le SYGOM selon des critères de **performance de collecte** 

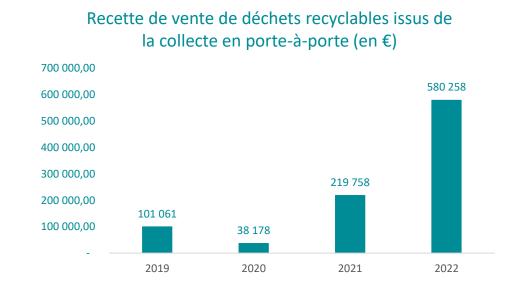


\*Prévisions 2022



La revente de matière recyclable représente une recette pour le SYGOM VRAI

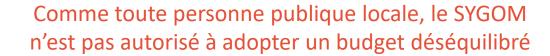
Une fois trié en centre de tri, les déchets recyclables valorisables sont vendus à des repreneurs.



En 2022, le SYGOM a vendu 48 kilos par habitant de matière issue de la collecte en porte-à-porte, contre 19 kilos en 2019



Le SYGOM est un établissement public qui doit adopter un budget équilibré en recette et en dépense



Devant la baisse des recettes et l'augmentation des dépenses, l'augmentation de la TEOM en 2021 était une mesure incontournable

TAUX DE LA TEOM	2005	2006	De 2007 à 2014	2015	De 2016 à 2020	2021 et 2022
Communes ramassée 1 fois toutes les 2 semaines en ordures ménagères	15,98	16,35	15,91	14,83	13,95	17,39
Communes ramassées 1 fois par semaine en ordures ménagères	17,73	18,11	16,86	16,73	15,63	19,38



Le SYGOM s'est contenté d'augmenter la TEOM sans prendre aucune autre mesure

Pour atteindre une plus grande performance de collecte, le SYGOM a pris un certain nombre de mesures ayant pour objectif de contraindre nos dépenses et maximiser nos recettes

#### En 2021, c'est :

- ✓ Des bacs pour la population
- ✓ Un circuit de collecte dédié aux déchets recyclables
- ✓ La mise en service d'un nouveau quai de transfert
  - ✓ La simplification des consignes de tri





# Distribution de bacs de collecte des déchets ménagers

En 2022, 99% des foyers du territoire du SYGOM sont dotés en bacs noir et bacs jaunes



# Un nouveau quai de transfert des déchets ménagers



9 octobre 2021 : Inauguration du quai de transfert d'Etrépagny

Dans l'ordre de gauche à droite : Mme SENE-ROUQUIER, Sous-Préfète des Andelys, M. CAILLIET, Maire d'Etrépagny, M. BEAUTÉ, Président du SYGOM, le 9 octobre 2021 lors de l'inauguration du quai de transfert des déchets ménagers d'Etrépagny

- ✓ Doté d'un pont bascule
- ✓ Permettant un stockage des déchets à l'abris des intempéries
- ✓ Permettant un transport vers les exutoires en semi-remorque
- ✓ Accueillant la base vie du prestataire de collecte



# Au 1er septembre 2021 : Tous les emballages se trient



Un nouveau centre de tri à Guichainville permettant de simplifier les consignes de tri

La garantie pour le SYGOM de son autonomie industrielle en matière de tri des déchets

Dans l'ordre de gauche à droite : Bernard LEROY, Président de l'Agglomération Seine Eure ; Thibaut BEAUTÉ, Président du SYGOM, Alain PETITBON, Président du SETOM, Sébastien LECORNU, Président du Département de l'Eure, ministre des Outre-mer ; Jean-Louis DEBRÉ, ancien Président du SETOM : Hubert Deiean De La Batie, vice-Président de la Région



# Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas VRAI

Le SYGOM offre de multiples solutions pour éviter de jeter ses déchets dans le bac noir.

- ✓ Aide à l'acquisition d'un robot tondeur (200 € max)
- √ 3 ressourceries présentes sur le territoire pour le réemploi des déchets
- ✓ Les textiles peuvent être déposés dans les bornes
  - ✓ Le verre peut être déposé en point d'apport volontaire
  - ✓ Les équipements électriques et électroniques peuvent être déposés en déchèterie



**3 ressourceries** sont présentes sur le territoire du SYGOM





+ d'infos : contact@sygom.fr

